

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 janvier 2011

CP 11/01-16

L'an deux mil onze, le 17 janvier à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Étaient excusés : MM. Massip et Moignard.

DEPENSES IMPREVUES DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES

L'Assemblée Départementale a approuvé, au titre de l'exercice 2010, l'inscription des crédits permettant de financer des opérations imprévues résultant de désordres ponctuels affectant les installations sportives des collèges (15 000 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement).

S'agissant des opérations réalisées d'un montant supérieur à 1 525 € HT, celles-ci doivent faire l'objet d'un rapport d'information en Commission Permanente.

En conséquence, je vous communique la liste de ces travaux réalisés au cours de l'exercice 2010.

Je vous demande de prendre acte de cette communication.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la communication des travaux suivants (dépenses imprévues) réalisés au cours de l'exercice 2010 :

Collège Ingres à Montauban

- Remplacement de barres anti-panique, de vitrages et de détecteurs d'alarme 4 111,00 € HT

Collège Jean Jaurès à Montauban

- Remplacement des protections en mousse des poteaux de la structure métallique (en cours) 3 096,00 € HT

Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val

- Remplacement de vitreries..... 1 965,18 € HT
- Remplacement de luminaires défectueux et de blocs d'issues de secours 6 184,53 € HT

Acte donné.

Le Président,